



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_83-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Délibération n°2026_83

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Création de 4 postes de vacataires pour constituer une réserve locale de sécurité

Rapporteur : Mme Émilie ROSSI-PLAZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 08 août 2024, n°2024-94 ;

Considérant que la commune organise régulièrement des manifestations culturelles, sportives, festives, associatives ainsi que des cérémonies officielles nécessitant la mise en place de mesures de sécurité adaptées ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_83-DE
Reçu le 26/06/2026

~~Considérant qu'il est nécessaire de créer quatre emplois~~ de vacataire pour renouveler la réserve locale de sécurité, dans le cadre de la "Posture Vigipirate", afin d'effectuer des missions de sécurité lors des manifestations organisées sur le territoire de la commune de Peille ;

Considérant que les missions seront spécifiques et ponctuelles à caractère discontinu et seront rémunérées à la vacation et après service fait ;

Le rapporteur propose à l'assemblée communale :

- La création de quatre postes de vacataire pour constituer une réserve locale de sécurité dans le cadre de la « Posture Vigipirate », qui seront chargés d'assurer la sécurité du public et/ou l'organisation des dispositifs de secours lors des manifestations organisées sur le territoire de la commune de Peille,
- Ils devront être titulaires du CQP APS (Certificat de Qualification Professionnelle des Agents de Protection et de Sécurité) pour assurer la sécurité ou être officier des sapeurs-pompiers pour participer à l'organisation des secours,
- Que la rémunération soit effectuée sur la base d'un forfait horaire de 35 € brut,
- Que les postes soient créés pour une durée maximale de deux ans à compter du 09 août 2026.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,

À l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

DECIDE DE :

- **CRÉER** 4 postes de vacataire pour constituer une réserve locale de sécurité pour une durée de deux ans, aux conditions précitées ci-dessus,
- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- **DONNER** tout pouvoir au Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision,
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, charges du personnel.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

